

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS**  
**Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à vingt heures,  
le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :  
en exercice : 49  
présents : 35  
procurations : 9  
votants : 44

**PRESENTS :** S. BEN OTHMANE, G. ZORITCHAK, M. GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, J-L. PECORINI, P-J. CRASTES, A. CUZIN, S. KARADEMIR, E. ROSAY, M. GRATS, L. VESIN, L. DUPAIN, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J-C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, B. FOL, A. MAGNIN, H. ANSELME, C. DURAND, J. LAVOREL, L. CHEVALIER, S. RODRIGUEZ, F. de VIRY, M. SECRET, F. BENOIT, F. GUILLET

**REPRESENTES :** A. RIESEN par G. ZORITCHAK, V. LECAQUE par L. CHEVALIER, M. SALLIN par M. GRATS, C. VINCENT par L. VESIN, S. LOYAU par V. LECAUCHOIS, J. CHEVALIER par D. CHAPPOT, G. NICOUD par D. BESSON, J-P. SERVANT par E. BATTISTELLA, A. AYEB par A. MAGNIN

**EXCUSEE :** M-N. BOURQUIN

**ABSENTS :** C. CACOUAULT, P. CHASSOT, M. MERMIN, C. MERLOT

Date de convocation :  
12 mars 2024

Secrétaire de séance : Madame Joëlle LAVOREL

**Délibération n° c\_20240325\_rh\_38**

**4.1. PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T**

**SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES – BUDGET ANNEXE REGIE EAU**

Le Conseil,

*Vu l'exposé de Monsieur GUILLON, 13<sup>ème</sup> Vice-Président,*

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant qui fixe l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions en vigueur.

Il est également indispensable de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs de la collectivité en cas de modification, de création, de suppression d'un poste, ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Compte tenu du choix du mode de gestion des services de l'eau et de l'assainissement proposé en reprenant la gestion des services sur la totalité du territoire en régie directe, il convient de créer les emplois suivants :

- Quatre emplois d'adjoint technique ;
- Un poste d'adjoint administratif.

Eu égard aux recrutements effectués et au besoin des services, il convient de procéder à la transformation d'un poste de technicien en ingénieur.

*Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L313-1 ;  
Vu la délibération n° 20230327\_cc\_rh28 du Conseil communautaire du 27 mars 2023 portant approbation du tableau des emplois – budget annexe Régie Assainissement ;  
Vu le tableau des emplois et des effectifs de la Communauté de Communes du Genevois ;  
Vu l'avis du comité social territorial réuni le 04 mars 2024 ;*

## DELIBERE

### **Article 1 : crée :**

- Quatre postes d'adjoints techniques ;
- Un poste d'adjoint administratif.

**Article 2 : transforme** un poste de technicien en poste d'ingénieur.

**Article 3 : rappelle** que les crédits seront inscrits au budget annexe de la Régie Eau - exercices 2024 et suivants – au chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés.

**Article 4 : autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE -

VOTE : POUR : 41

CONTRE : 0

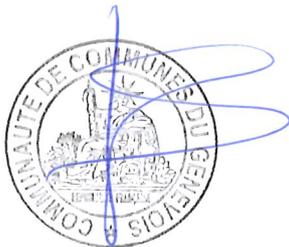
ABSTENTION : 3 (S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, J-P. SERVANT)

Le Président certifie exécutoire cette délibération

Télétransmise le 02/04/2024

Publiée électroniquement le 02/04/2024

La secrétaire de séance,  
Joëlle LAVOREL



Le Président,  
Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.